AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BOWMAN
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, la greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Bowman a adopté, lors de sa séance tenue le 10 novembre 2026, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2027.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
12 janvier	18 h	9 février	18 h
8 mars	18 h	13 avril	18 h
11 mai	18 h	8 juin	18 h
13 juillet	18 h	10 août	18 h
14 septembre	18 h	12 octobre	18 h
9 novembre	18 h	14 décembre	18 h

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Bowman, ce 11 novembre 2026.

Nathalie Bouladier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Bouladier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Bowman, certifie sous mon serment d'office que le présent avis public concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2027 a été publié conformément au Règlement numéro 2026-11-xxx déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Bowman, le 11 novembre 2026.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 novembre 2026.